

LA FONDATION DU VELOZ CLUB : LES ÉLITES MADRILÈNES ENTRE DEUX JE(UX)¹

Marie SALGUES,
Université Paris VIII

En 1869, algunos jóvenes de la alta aristocracia madrileña deciden fundar un club masculino de ocio a su exacta medida. En una sociedad que evoluciona muy rápida y brutalmente a veces (lo acaba de recordar la Revolución del 68), establecen unas normas de acceso muy estrictas, para preservar, en un ámbito — el ocio — sin mayor incidencia sobre su porvenir, unos privilegios, un estilo de vida, una sociabilidad que los mantendría apartados y encima de los demás. Hacen del Veloz Club un espacio prestigioso de identidad y reivindicación que acabará incluyendo los debates políticos del momento.

In 1869 a few young aristocrats from Madrid decided to create a leisure club only for men. In a rapidly and sometimes brutally changing society (with the revolution of 1868), they established very strict entrance rules in the field of leisure which did not matter a lot, in order to keep their privileges, way of life and sociability which could maintain them apart from and above the others. They turned the Veloz Club into a prestigious space of identity, claims and, finally, into a place where they could discuss the political problems of that time.

En 1885, sous le pseudonyme du comte Paul Vasili, celle qui est en réalité une femme écrit une correspondance fictive destinée à un jeune homme de la noblesse française, tout juste nommé à Madrid, afin de lui dévoiler les secrets de la ville qui l'attend. Dans la 23^e lettre, qu'elle consacre à la description du *grand monde*, elle

¹ Le chercheur Juan Jiménez Mancha est celui qui a ouvert la voie des travaux sur le Veloz Club. Pour l'historique complet du club, on consultera son article "Le Veloz Club", *Anales del Instituto de Estudios Madrileños*, T. XLIV, Madrid, CSIC, 2004, p. 555-568.

mentionne l'existence de trois clubs très huppés : « Dans un espace de 100 mètres carrés, vous trouverez le Casino, le Veloz Club et le Gran Peña, les trois clubs élégants de Madrid. [...] Les trois clubs sont très comme il faut; mais vous vous plairez davantage au Veloz, rendez-vous de la jeunesse dorée dont vous ferez tout de suite partie »².

Dans cette présentation succincte, se trouvent, en réalité, tous les éléments qui donnent à ce club son rôle et son statut au sein de la société madrilène. Le triangle de *sociabilité* dans lequel il s'inscrit est porteur de sens, dans la mesure où les trois clubs coexistent, que deux d'entre eux ont été fondés à la même époque et pour des raisons probablement proches. En fait, on dispose pour la Gran Peña et pour le Casino d'une étude³ qui apporte des données sur chacun de ces deux clubs. L'absence d'informations en ce qui concerne le Veloz Club est, d'ores et déjà, significative puisqu'elle s'insère dans une sorte de va-et-vient incessant entre visibilité et hermétisme, entre publicité et préservation de l'espace privé. Il s'agit, pour une classe sociale, la très haute noblesse dans un premier temps, de se créer un espace fermé de loisirs au lendemain de la Révolution de 1868, quand tout semble indiquer que ce qui était jusqu'ici privilège de leur classe va, peu à peu, se diffuser. Pour retrouver le sentiment de privilège d'antan, en plus de faire de ce club une institution très fermée, il fallait faire connaître son existence, susciter des vocations et pouvoir refuser des aspirants dont l'exclusion définissait, par défaut, ce que cette classe ne souhaitait pas devenir.

Le Veloz Club et ses activités : des informations savamment (et parcimonieusement) distillées dans la presse

À l'heure de m'intéresser au Veloz Club, un épineux problème de sources s'est posé puisque j'ai constaté que les quelques informations livrées par des historiens contredisaient les données que j'avais recueillies dans la presse d'époque ou, tout au

² Comte Paul VASILI, *La société de Madrid*, éd. augmentée de lettres inédites, 5^e éd., Paris, Nouvelle Revue, 1886.

³ José GÓMEZ PALLETE, *La Gran Peña, 1869-1917, Monografía histórica*, prólogo de Leopoldo CANO, Madrid, Impr. Fortanet, 1917. Et, pour le second club, José MONTERO ALONSO, *Historia del Casino de Madrid y su época*, Madrid, Raycar S.A. impresores, 1971.

moins, s'en écartaient plus que sensiblement ; ainsi, de la liste des premiers membres du Club, par exemple, qui ne coïncide que partiellement — voire pas du tout — avec la mienne et, surtout, des activités de ce club. En effet, à en croire M. de Almagro San Martín, le Veloz Club aurait été fondé pour réunir des aristocrates autour d'un moyen de locomotion aussi rare qu'à la mode, à l'époque : le vélocipède⁴. Si l'on accepte cette version des faits, il est possible de formuler une hypothèse qui explique que cela disparaisse par la suite, et qu'il n'y soit plus jamais fait allusion. Si, en 1871, le vélo est, effectivement, une rareté (J. Montero Alonso précise qu'on fit venir de Paris les bicyclettes nécessaires pour les membres du club), il va très rapidement se démocratiser au point que, dans la décennie des années 1890, on peut considérer ce sport comme courant, ou presque. Corpus Barga raconte comment, enfants d'une famille de la petite bourgeoisie qui n'a plus les moyens de ses prétentions, lui et son frère se font offrir, par un oncle, une bicyclette, après avoir été fascinés par la découverte du vélodrome qui jouxte leur collège⁵. Par la suite, des clubs cyclistes prendront ce même nom de Veloz Club dans toute la Péninsule⁶, ce qui, outre les risques de confusions, prouve sans doute que l'appellation est à mettre en relation avec le vélo.

Avec, donc, les possibles erreurs ou lacunes que cela peut comporter, et si on décide de faire confiance à la presse de l'époque, on apprend que la Direction du Veloz Club est, officiellement, nommée en décembre 1869, sous la présidence du Marquis de Martorell et la double vice-présidence des comtes de Carlet et de Romrée⁷. L'établissement ouvre

⁴ Melchor de ALMAGRO SAN MARTÍN, *La pequeña historia. 50 años de vida española (1880-1930)*, Madrid, Afrodisio Aguado S.A., s.f. C'est probablement à cette source que se nourrit José ALONSO MONTERO qui, notamment dans la *Crónica de Madrid*, (Guillem BURREL I FLORÍA directeur, Esplugues de Llobregat, Barcelone, Plaza y Janés, 1990) écrit, à propos de 1871 : « Nacen, en el reinado de Amadeo, los velocípedos [...]. La invención procede de París y algunos aristócratas que la han conocido en sus viajes deciden fundar en Madrid una sociedad para cultivar y estimular la nueva forma deportiva. Esta sociedad es el Veloz Club... ». Cité p. 276.

⁵ CORPUS BARGA, *Los pasos contados. Una vida española a caballo en dos siglos (1887-1957)*, Tome I, Madrid, Visor Libros / Consejería de Educación de la Comunidad de Madrid, 2002. Découverte du vélodrome, p. 236-237. Achat des bicyclettes et leur expérimentation, p. 240-242.

⁶ En 1895, et à titre d'exemple, on recense un *Veloz Club* à Cadix, Olot (Gérone), Pamplona, Calahorra (Rioja). Cité dans *España en Sociedad. Las asociaciones a finales del siglo XIX*, GEAS (Grupo de Estudios de Asociacionismo y Sociabilidad), Cuenca, Universidad de Castilla la Mancha, Colección Humanidades, 1998, n°22, p. 120, 178, 209 et 214, respectivement.

⁷ « El Veloz Club que se ha establecido en esta capital ha nombrado su junta directiva en esta forma: Presidente, Sr Marqués de Martorell; vice-presidentes, Conde de Carlet y conde de Rourée (sic) ; vocales, D. Álvaro Armada, D. Fernando de Salamanca, marqués de las Amarillas, vizconde de Manzanera, D. José Durán, marqués del Viso, D. Emilio Bertodano, D. José Rivero y marqués de Sendínez; secretario

ses portes dans un bâtiment situé Plaza de las Cortes, au n°8⁸, et développe plusieurs activités. Le tir au pigeon est inauguré le 13 janvier 1870, par-delà la Porte d'Alcalá, dos au Retiro et le local est ouvert au public durant la journée du 20 janvier⁹. Il est également dit que le Club envisage de solliciter auprès de la mairie de Madrid la sous-location d'une partie du Retiro, afin d'y établir diverses distractions : tir au pistolet et tir à l'arc, tir au pigeon, trinquet, vélo, gymnastique, un cirque équestre, etc¹⁰. Il ne semble pas que le projet ait abouti. Cette première série d'activités est conforme à ce qu'on attendrait de loisirs aristocratiques, en tout cas en ce qui concerne le tir au pigeon, quelle que soit l'arme choisie, et l'équitation. Cette dernière est ressentie comme traditionnelle et un critique de la fin du XIX^e a pu s'inquiéter de sa disparition. En effet, chassée par la mode du vélo, explique Sepúlveda, cette activité tend à disparaître, ce qu'il trouve hautement critiquable. D'abord, parce que la bicyclette est un « sport » étranger : « ce qu'il y a là, comme partout, c'est une question de mode et de routine ; ce qu'il y a c'est que, même pour cela, nous nous précipitons aveuglément pour faire nôtre ce qui vient de l'étranger ». Plus grave peut-être, la bicyclette va à l'encontre d'un certain décorum et fait adopter, à celui qui la pratique, des positions peu esthétiques, sinon ridicules :

De plus, que les personnes de bon goût disent franchement s'il y a une comparaison possible entre la prestance d'un cavalier qui chevauche un cheval majestueux et l'allure d'un cycliste qui, même quand il s'agit d'un jeune coq adolescent, ressemble à un vieillard octogénaire, croulant sous les années et les douleurs, quand on le voit voûté et tordu pour pouvoir donner au véhicule l'impulsion nécessaire.

general, D. Pedro Prat, y secretario segundo, D. Francisco Estrada ». Cité dans la *Correspondencia de España*, n°4411, édition du soir du 19-XII-1869. La deuxième version des statuts de la société est signée par le président et le premier secrétaire, ce rôle étant rempli par Teobaldo Saavedra. Selon Almagro San Martín, Le duc de Sesto serait président et le duc d'Albe occuperait l'une des vice-présidences (Cité dans *La pequeña historia...*, p. 25). José Alonso Montero, quant à lui, ajoute à la liste les noms du duc de Huéscar et du duc de Tamames (Cité dans *Crónica de España*, p. 276).

⁸ Il est fait allusion au bâtiment dans la presse et la confirmation se trouve dans les premiers Statuts du Club : Reglamento, Capítulo V, artículo 29: « la Sociedad del Veloz Club de Madrid queda establecida en la Plaza de las Cortes, n°8 ». Cité p. 16 dans *Estatutos y Reglamentos del Veloz Club de Madrid*, Madrid, Imp. Manuel Tello, 1870.

⁹ *Correspondencia de España*, n°4435, édition nocturne du 13-I-1870, p.1 et n°4441, édition du 19-I-1870, p. 2.

¹⁰ « La Sociedad Veloz Club piensa solicitar del Ayuntamiento el subarriendo de toda la parte alta del Retiro, para establecer en este sitio toda clase de diversiones, como tiro de pistola y de flecha para palomas, trinquete o juego de pelota, velocípedos, gimnasio, circo de caballos y otros juegos por el estilo ». Cité dans la *Correspondencia de España*, n°4441, du 19-I-1870, p. 2.

Le choix entre les deux disciplines s'effectue, donc, naturellement chez le chroniqueur : « D'abord le cheval, ensuite le vélo ; d'abord la tradition espagnole, *castiza*, authentique, et poétique, pleine de glorieuses traditions, de légendes d'amour et de souvenirs si doux, ensuite l'importation étrangère, fade et insipide... »¹¹. Le vélo, donc, mais aussi la gymnastique, peuvent paraître surprenants dans cet ensemble, mais c'est, finalement, leur aspect novateur qui les fait basculer du côté de l'aristocratie. En effet, il convient de rappeler que l'intérêt pour l'exercice physique, à ses tout débuts, ainsi que la construction des premiers gymnases madrilènes fut le fait de l'aristocratie¹². D'ailleurs, quand les choses ne fonctionnent pas parfaitement, le Veloz Club se retire de l'affaire. C'est ainsi que des courses de vélo sont annoncées plusieurs fois dans la *Correspondencia de España* et différées, également plusieurs fois, sans que l'on sache bien si elles ont eu lieu, ou non¹³. Le Veloz Club, qui s'était présenté comme le *sponsor* enthousiaste de ce sport fait finalement rectifier pour que personne ne puisse croire qu'il ait à voir avec cette inorganisation spectaculaire. Son *sponsoring* est, rétrospectivement, présenté comme une sorte de faveur qu'il faisait aux organisateurs, mais qui ne l'engageait à rien de plus qu'à la concession de quelques prix.

Avec ses hauts et ses bas, le Veloz Club paraît, dès lors, démarrer des activités qui relèvent bien du domaine du loisir et l'on constate avec une certaine surprise que, très vite, il va tenter de légitimer ces distractions ou, même, sa propre existence de club, par des activités plus *nobles*, plus directement *utiles* à la société. Le 25 février, en pleine

¹¹ « Lo que hay en esto, como en todo, es una cuestión de moda y de rutina ; lo que hay es que hasta en esto corremos ciegame a extranjerizarnos. Por lo demás, digan francamente las personas de buen gusto si hay comparación posible entre la figura gallarda de un jinete que cabalga en airoso caballo, y la del velocipedista que, aun siendo pollo adolescente, parece anciano octogenario, cargado de años y de achaques, al verlo encorvado y retorcido para poder dar impulso al vehículo. [...] Primero el caballo, después el velocípedo; primero la tradición española, castiza, auténtica y poética, llena de gloriosas tradiciones, de amorosas leyendas y de gratísimos recuerdos ; después la importación extranjera, sosa e insípida... », Enrique SEPÚLVEDA, « Velocipedistas », in *Crónica del sport*, n°1, janvier 1893, p. 6.

¹² Le tout premier gymnase madrilène est créé, en 1800, par Francisco Amorós y Andeano, marquis de Sotelo, donné traditionnellement comme l'introducteur de la culture physique en Espagne. Le relais est pris, vers 1817, par Francisco de Aguilera y Becerril, XII Comte de Villalobos, lequel sera nommé, des années plus tard, professeur de gymnastique du futur Alphonse XII. Cité p.16-21, dans J. del CORRAL *et alii*, *Orígenes del deporte madrileño*, Vol. I: *Condiciones sociales de la actividad deportiva, 1870-1936*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1968.

¹³ Dans la *Correspondencia de España*, l'annonce est faite, une première fois, le 7 mars 1870, dans l'édition nocturne n° 4488, pour le 13. La course est repoussée au 25, dans le n° 4499, nocturne du 18 mars, puis les organisateurs présentent leurs excuses pour l'annulation de cette course du 25, dans le n°

époque de carnaval, un grand bal est prévu dans les salons du Veloz Club, sur lequel des informations, quelque peu contradictoires là encore, sont données. Il s'agit, tout d'abord, d'un bal organisé par la direction des *damas de Honor y Mérito*, au profit des maisons de bienfaisance, objet désintéressé pour lequel le Veloz Club prêterait ses salons¹⁴. Il ne sera, ensuite, plus fait mention du but caritatif de l'entreprise, mais cette fête mondaine inaugure, de fait, les salons en question et, avant comme après, ce qui est mis en valeur par le journaliste est plutôt l'apparat de cette soirée mondaine que son objet. Bien plus que le but (qui, comme le fait remarquer le journal à propos d'une manifestation semblable dans un tout autre cadre, permet de « rendre utiles les distractions », comme s'il fallait un alibi¹⁵), ce sont les invités de la fête qui intéressent, et le souci majeur est de leur permettre d'y participer dans d'excellentes conditions, propres à les mettre en valeur. En effet, l'avant-veille du jour J, le journaliste se fait l'écho des propos rassurants des organisatrices qui tiennent à souligner que ce bal n'est pas un bal masqué et qu'on n'a pas distribué, pas plus qu'on ne distribuera, plus de billets que le nombre de personnes qui peuvent tenir à l'aise dans les salons, « pour la plus grande splendeur de la fête et l'éclat des tenues des dames qui auront eu la charité de contribuer à un objet si bénéfique »¹⁶. Le 26, le journal annonce en même temps, d'une part, la décision du Veloz Club d'offrir, et de faire répartir par le maire et le curé du quartier, le lendemain, à midi, des rations de pain aux plus pauvres et, d'autre part, il présente un résumé de la soirée mondaine qui vient d'avoir lieu. Elle a, bien entendu, été splendide et très animée, elle comptait tout ce que Madrid s'enorgueillit de posséder comme aristocratie, mais, remarque un autre journal — et s'empresse de rapporter la *Correspondencia de España* — « on y remarquait l'absence des hommes politiques de la situation, qui

4508, du 27, et le journal publie finalement, quelques lignes plus bas, le démenti du Veloz Club qui nie toute implication dans les courses... ayant eu lieu le 25.

¹⁴ Cf. *Correspondencia de España*, n° 4476, édition nocturne du 23-II-1870, p. 3.

¹⁵ L'organisation d'un bal masqué, le 24-II-1870 au théâtre de Jovellanos pour les familles des victimes d'Alcolea attire les compliments du journaliste qui souligne que la direction du théâtre « consigne de este modo hacer provechosas las diversiones ». Cité dans la *Correspondencia de España*, n° 4473 du 20-II-1870, p. 3.

¹⁶ « Para el mayor brillo de la función y lucimiento de los trajes de las Señoras que hayan tenido la caridad de contribuir a tan benéfico objeto ». Cité dans la *Correspondencia de España*, n° 4476, édition nocturne du 23-II-1870, p. 3.

assistèrent en très petit nombre. Les ministres ne furent pas présents non plus »¹⁷. Cette remarque est loin d'être innocente et pose le problème de savoir si, par-delà les loisirs, le Veloz Club ne prétendait pas, plutôt, à un regroupement de gens de bonne compagnie, loin d'autres personnes ou personnalités de Madrid, dont la promiscuité gêne soudain, pour des raisons de bienséance et de politique. En clair, jusqu'à quel point les loisirs, dans ce nouveau club, ne sont-ils pas qu'un alibi ?

Le Veloz Club : entre club et société

Si le terme de *Club* est traditionnellement employé pour parler de formations politiques, celui de *Société*, avec lequel il alterne, indifféremment, dans les statuts du Veloz Club, n'est pas, non plus, dénué de connotations politiques, même s'il évoque un espace plus ambigu, peut-être, mêlant divertissements, préoccupations intellectuelles et parfois sociales ou politiques¹⁸. Cependant, le terme de *Club* est, également, un héritage direct de l'anglais, et le concept même du cercle ébauché par les statuts a, probablement, beaucoup à voir avec cette réalité anglo-saxonne. Les statuts, pourtant, semblent se défendre, très nettement, d'avoir partie liée avec la politique. Dès le premier article, il est rappelé que « le Veloz Club de Madrid est un centre de réunion qui, totalement étranger à toute politique, s'occupe de fournir à ses adhérents toutes les distractions compatibles avec le bon goût, à l'exclusion de tout jeu de hasard et d'argent ». Il est ensuite rappelé, à la fin du Règlement qui accompagne ces statuts que « sont totalement interdits toute discussion politique et tout jeu de hasard »¹⁹. On est tenté de voir là un programme

¹⁷ « La sociedad Veloz Club ha dispuesto repartir mañana a las doce algunas cantidades de pan a los pobres del distrito del Congreso. El alcalde de barrio Sr Caltañazor y el cura párroco de San Sebastián están encargados de repartir los bonos ». Puis : « Un periódico de hoy dice que se notaba allí la ausencia de hombres políticos de la situación, de los que asistieron muy pocos. Los ministros tampoco concurren ». Cité dans *Correspondencia de España*, n° 4479, édition nocturne du 26-ii-1870, p. 3.

¹⁸ Cf. les innombrables *sociedades* qui se sont créées, notamment sous le triennat libéral, avec des buts politiques, de prosélytisme, d'enseignement parfois.

¹⁹ « El Veloz Club de Madrid es un centro de reunión que, alejado completamente de la política, se ocupa de proporcionar a sus socios todas las distracciones compatibles con el buen tono, con exclusión absoluta de todo juego de azar ». Puis : « Queda terminantemente prohibida toda discusión política y todo juego de azar ». Cité dans *Estatutos y reglamento...*, p. 3 puis p. 16. La nouvelle version des Statuts, adoptée et publiée un an plus tard, renouvelle ces interdictions dans des termes semblables (Cf. *Estatutos y Reglamentos del Veloz Club de Madrid*, Madrid, Impr. de Manuel Tello, 1871. Cité p. 3 et p. 28-29).

d'action très séduisant dans le cadre d'un travail sur les loisirs, mais il convient, cependant, de nuancer quelque peu. Cette restriction quant à la politique se retrouve dans les statuts d'autres sociétés, contemporaines au Veloz Club²⁰ et de nature parfois très différente et cela d'autant plus facilement, probablement, que la très récente libéralisation qui a suivi le renversement d'Isabelle II vient tout juste de rendre la formule non obligatoire. Comme le rappelle J.L. Guereña, « la législation antérieure à la Révolution de 1868 ne permet, en effet, que les associations culturelles et mutualistes »²¹. Renier toute tentation politique avait été, jusqu'à la veille de la constitution du Veloz Club, une question de survie. Les statuts ne se contentent pas, toutefois, de poser cette simple interdiction, ils détaillent également, au moins en partie, ce que la direction du club met sous le terme de « distractions compatibles avec le bon goût ». On a déjà évoqué le tir au pigeon, la pratique du vélo (peut-être), auxquels s'ajoutent le *tresillo*, le billard et « d'autres jeux », regroupés au sein d'une des nombreuses salles prévues dans l'édifice. Le règlement pose comme nécessaire l'existence d'un « cabinet de lecture et bibliothèque, un bureau [...], des salons de conversation et de jeu, une salle à manger, une salle pour les visites ». L'article suivant détaille le contenu du cabinet de lecture où seront mis à disposition des membres « tous les journaux politiques, scientifiques et littéraires les plus importants, selon la Direction, qui se publient, aussi bien en Espagne qu'à l'étranger »²². Faut-il voir dans ces abonnements à des journaux politiques une première entorse à l'interdiction de droit de cité de la

²⁰ José GÓMEZ PALLETE mentionne, à propos de la Gran Peña, que « desde el comienzo se estableció, y subsiste, la cláusula de ser la sociedad ajena a todo acto de carácter o tendencia política o religiosa, como a toda clase de recreos ilegales ». Cité dans *La Gran Peña...*, p. 112.

²¹ Cité p. 78, dans « Associations culturelles pour ouvriers et artisans à Madrid (1847-1872) », in *Culture et Société en Espagne et en Amérique Latine au XIX^{ème} siècle*, Lille, Presses universitaires de Lille III, 1980, p. 77-91. Dans un autre article, Jean-Louis Guereña rappelle les dispositions adoptées au lendemain du renversement de la reine : « Queda sancionado el derecho que a todos los ciudadanos asiste, para constituir libremente asociaciones públicas. Las asociaciones pondrán en conocimiento de la Autoridad local el objeto de la asociación y los Reglamentos o acuerdos por los que hayan de regirse. (Decreto de 20-XI-1868, articles 1 et 2, *Boletín de la Revista General de Legislación y Jurisprudencia*, n° 29, 1868, p. 783) ». Note 11, p. 274, dans Jean-Louis GUEREÑA, « Fuentes para la historia de la sociabilidad en la España contemporánea », in *Estudios de Historia Social*, n° 50-51, 1989, p. 273-305.

²² « ...Conteniendo las piezas necesarias para gabinete de lectura y biblioteca, escritorio [...], salones de conversación y juego, comedor, sala de visitas [...]. El gabinete de lectura estará provisto de todos los periódicos políticos, científicos y literarios más importantes, a juicio de la Junta Directiva, que se publiquen, tanto en España como en el extranjero ». Cité dans *Estatutos y reglamentos...*, 1871, articles 33 et 34 du chapitre VI du règlement, p. 25.

politique ? Quel crédit accorder, de même, au faux comte de Vasili qui — à propos de l'ensemble des trois clubs, il est vrai — déclare: « Vous irez, après le théâtre, y causer jusqu'à l'aube taureaux et politique – les deux grands et presque uniques sujets dont on s'entretienne dans le monde. Si cela vous ennuie, vous pourrez faire votre partie de baccarat [sic]. Le jeu a traversé la frontière et il a rapidement passionné »²³. Peut-on prendre pour argent comptant ce témoignage féminin, alors même qu'il s'agissait d'un club masculin ? Ce récit est forcément rapporté et, comme tel, peut être sujet à caution. La corrida semble, certes, les intéresser, au moins au début puisque, en 1870, la *Correspondencia de España* annonçait que « Messieurs les membres du cercle Veloz Club sont en train de préparer une corrida de très jeunes taureaux qui aura lieu sur la place des Campos Eliseos et à laquelle seront invitées les personnes les plus distinguées de la société madrilène »²⁴. En 1872, le Veloz Club est à nouveau présent dans les pages du journal à propos du bal masqué qu'il prépare et dont l'entrée — strictement réservée aux membres — sera de 16 *duros* pour les hommes, et gratuite pour leurs accompagnatrices. La publication de l'événement et de son prix peut paraître incongrue ou, du moins, elle n'a pas caractère de publicité dans la mesure où les membres devaient tous l'avoir appris dans le cadre du Club et qu'on ne fait que signifier aux non adhérents qu'ils sont exclus de cette fête.

Il plane un certain mystère sur cette société au sens où l'image que l'on cherche à renvoyer semble être celle d'un monde à part, préservé et protecteur. Il n'est, donc, pas étonnant de lire, dans un guide de Madrid de 1889, cette description très sibylline des activités du Club, et de ses confrères d'ailleurs, tous classés dans le domaine des loisirs :

Il faut également dire un mot des Cercles purement récréatifs. A Madrid, il en existe plusieurs, et les principaux sont le *Casino de Madrid*, le *Veloz Club*, la *Peña* et La *Farmacia*. Ces cercles revêtent l'aspect typique des réunions composées de gens riches, ou qui vivent comme s'ils l'étaient. Peut-être renferment-ils quelque chose qui pourrait sembler peu en harmonie avec ce que la culture générale exige ; mais, à côté de ces vices, ils ont des vertus qui, pour le moins, font que l'on voie d'un œil favorable l'existence de ces centres²⁵.

²³ Comte Paul VASILI, *La société de Madrid...*, p. 245-246.

²⁴ « Los Señores socios del círculo Veloz Club están disponiendo una corrida de becerros que tendrá lugar en la plaza de los Campos Eliseos y a cuya función serán invitadas las personas más distinguidas de la sociedad madrileña ». Cité dans *Correspondencia de España*, n°4582 du 10-VI-1870, p. 2.

²⁵ « También hay que decir algo de los Círculos puramente recreativos. En Madrid, existen varios, siendo los más principales el *Casino de Madrid*, El *Veloz Club*, la *Peña* y la *Farmacia*. Estos Círculos revisten

Dans les années 1880, le club est, de toute évidence, en vogue; il a déménagé dans un local plus adapté à ses nécessités et se situe désormais Calle de Alcalá, à quelques mètres de ses rivaux. José Montero Alonso, si on accepte ce qu'il en dit, déclare que le déménagement a permis d'installer une salle d'armes dans le nouveau bâtiment. S'il insiste sur l'aspect *sportif* de la société et n'hésite pas à lui appliquer cet adjectif, les anecdotes qu'il rapporte sont, de nouveau, d'un tout autre genre. Ainsi, à propos des membres du Club, des aristocrates dit-il, il souligne leur hostilité à la monarchie du roi Amadeo de Saboya et raconte :

Ils ne se gênent pas pour étaler leur sentiment d'hostilité envers le monarque et son épouse, la Comtesse de la Cisterna, notamment, à l'occasion de l'ouverture des Cortes. Sur le trajet pour aller à la Chambre, comme pour en revenir, le roi a la reine, tout juste arrivée en Espagne, à sa droite. Les vieux monarchistes critiquent qu'Amadeo ait ainsi placé son épouse. Selon eux, un monarque ne doit céder la place d'honneur à personne. Des décorations ornent de nombreuses maisons sur le chemin. Mais elles sont absentes de quelques balcons : par exemple, de ceux de quatre palais de la rue d'Alcalá appartenant à des partisans de la Restauration. Et les balcons du Veloz Club n'ont pas, non plus, de décorations. Les membres qui s'y montrent ne se découvrent pas au passage des époux royaux²⁶.

Ce n'est pas le premier affront qu'essuie le monarque italien puisque la Pardo Bazán rapporte qu'au lendemain de l'assassinat de Prim, quand le Roi fit son entrée dans Madrid, elle ne le vit pas passer depuis les balcons fermés du palais de Berberna, « au milieu de gens qui maudissaient la Maison de Savoie et souhaitaient et prédisaient au nouveau venu tout type de calamités ». Puis elle ajoute « Au bal du Veloz Club, qui était

el carácter propio de reuniones compuestas de gente rica, o que como tal vive. Quizá haya en ellos algo que pudiera parecer poco en armonía con lo que la cultura general reclama ; pero al lado de estos vicios hay virtudes que, cuando menos, hacen considerar como signo favorable la existencia de estos centros ». Cité p. 128-129, dans Manuel AYALA y Francisco SASTRE, *Madrid*, T.II, Madrid, Biblioteca de la Revista ilustrada *La Provincia / Excma diputación provincial*, 1889. C'est l'auteur qui souligne. Je n'ai rencontré nulle part ailleurs mention de ce club dénommé « la Farmacia ».

²⁶ « No se recatan en hacer visible su sentimiento hostil al monarca y a su esposa, la condesa de la Cisterna. Una de esas veces es con motivo de la apertura de Cortes. En el trayecto hacia la Cámara, como al regreso, el Rey lleva a su derecha a la Reina, recién llegada a España. Los viejos monárquicos censuran que Amadeo lleve en aquel sitio a su esposa. Según ellos, un monarca no debe ceder el puesto de honor a nadie. Hay colgaduras en muchas casas del itinerario. Pero en algunos balcones faltan : por ejemplo, en los de cuatro palacios de la calle de Alcalá, pertenecientes a partidarios de la Restauración. Y están también sin colgaduras los balcones del Veloz Club. Los socios asomados a ellos no se descubren al paso de los Reyes ». Cité p. 146, dans José MONTERO ALONSO, *Historia del Casino de Madrid y su época*, Madrid, Raycar S.A. Impresores, 1971.

alors le cercle *smart*, il y avait la même rumeur d'opposition stricte »²⁷. De même, Juan Valera, dans sa correspondance, raconte un autre épisode très semblable qui a, de plus, l'intérêt de nous fournir quelques nouveaux noms de membres :

Au Veloz-Club, le jour de l'entrée de la Reine, ils n'ôtèrent pas leur chapeau, bien au contraire, ceux qui se trouvaient au balcon quand cette dame passa se l'enfoncèrent ostensiblement. C'est pour cela que Ahumada, Queipo, le frère de Toreno, Benifayó, le frère de Fernán Núñez et pas mal d'autres ont renoncé à leur qualité de membres du Veloz-Club. Je vais profiter de l'occasion et démissionner aujourd'hui, ce qui m'économisera quatre *duros* mensuels, que ma bonté excessive et l'obstination de Bedmar me faisaient dépenser bêtement²⁸.

Loisirs et politique paraissent donc indissociables, tant dans le discours de ceux qui se font les chroniqueurs de la société que, semble-t-il, dans les actes de ses membres. Sans doute faut-il en chercher la raison dans le fait que, même si cette société souhaite sincèrement ne se consacrer qu'aux loisirs de ses membres, par les circonstances de sa création, comme par la qualité de ses adhérents, ce club ne peut détacher les loisirs d'un contexte, d'un mode de vie, plus vaste, qui implique un certain code de l'honneur, un comportement de caste plutôt, qu'on ne saurait enfreindre impunément.

Les membres du Veloz Club : le désir de rester entre (jeunes) gens de bonne compagnie

On se souvient que le faux comte de Vasili avait parlé, à propos du Veloz Club, du point de réunion de la « jeunesse dorée » et la moyenne d'âge des fondateurs est, effectivement, d'une trentaine d'années²⁹, ce qui donne à ce club une de ses caractéristiques. L'écrivain Luis Coloma, dans la peinture de l'aristocratie madrilène qu'il

²⁷ « Entre gentes que maldecían de la casa de Saboya y deseaban y profetizaban al recién llegado todo género de calamidades. En el baile del Veloz Club, que era entonces el círculo *smart*, había el mismo rumor de oposición cerrada... ». Cité, p. 344, dans Emilia PARDO BAZÁN, *La vida contemporánea (1896-1915)*, éd. de Carmen BRAVO-VILLASANTE, Madrid, Magisterio español, 1972.

²⁸ « En el Veloz-Club, el día de la entrada de la Reina, no se quitaron el sombrero, antes bien se le encasquetaron con afectación los que en el balcón estaban cuando pasó dicha señora. De aquí el haber dimitido de su calidad de socios del Veloz-Club Ahumada, Queipo, hermano de Toreno, Benifayó, hermano de Fernán Núñez y bastantes otros. Yo aprovecharé la ocasión y dimitiré hoy, ahorrándome cuatro duros mensuales, que mi sobrada bondad y la pesadez de Bedmar me hacían gastar tontamente ». Cité, p. 441 dans Juan VALERA, *Correspondencia*, Vol.II, *Años 1862-1875*, éd. de Leonardo ROMERO TOBAR (dir.), M^a Ángeles EZAMA GIL, Enrique SERRANO ASENJO, Madrid, Castalia, Colección Nueva biblioteca de erudición y crítica, 2003.

ébauche dans son roman *Pequeñeces*, mentionne abondamment le Club dont les membres sont systématiquement qualifiés de « gommeux »³⁰. C'est ainsi qu'en 1906, encore, en passant devant l'édifice, Corpus Barga déclare : « Nous sommes passés devant le « Veloz Club » des petits messieurs ; en face, les balcons fermés de l'étage principal du palais de la Equitativa, compagnie d'assurances, où est installé le Casino de Madrid des grands messieurs... »³¹. C'est donc un club des enfants de la très haute société, fermé aux gens qui n'appartiennent pas à son monde, mais, cependant, plus ouvert que ce qu'on aurait pu penser de prime abord. On est frappé, en lisant les statuts, de constater qu'ils offrent, dès le début, la possibilité aux étrangers d'entrer dans ce club. Ces derniers apparaissent dès l'article 6, on leur définit un statut, celui d'adhérent de passage (*transeúnte*) applicable, certes, de façon plus large à tous les non résidents à Madrid, tandis que l'article 14 mentionne spécifiquement les « ambassadeurs, ministres et chefs des légations étrangères »³², qui peuvent être introduits, sur recommandation d'autres membres, comme n'importe quel aspirant. Il est vrai que les élites, la haute noblesse, font état, à l'époque, d'un certain cosmopolitisme de bon ton, quand, par ailleurs, les alliances matrimoniales à l'étranger ne sont pas rares. Parmi les fondateurs, le Comte de Carlet y Castellví voyageait très fréquemment en Angleterre ; de mère irlandaise, il avait épousé une Écossaise, doña Mercedes Gordon y Prendergast, et la famille se rendait donc souvent à Londres et à Aberdeen, où le clan Gordon possédait un château³³. Cet exemple est sans doute révélateur d'une tendance en train de se diffuser et explique aisément que

²⁹ Le comte de Carlet était né vers 1840, le marquis de las Amarillas en 1835, etc.

³⁰ « Gomosos ». Cité p. 70, p. 73, p. 96, dans Luis COLOMA, *Pequeñeces*, ed. de Rubén BENÍTEZ, Madrid, Cátedra, Colección Letras Hispánicas, n°28, 1999.

³¹ « Hemos pasado por delante del «Veloz Club» de los señoritos; enfrente, los balcones cerrados del piso principal del palacio de la Equitativa, compañía de seguros, donde está el Casino de Madrid, de los señorones... ». Cité p. 43, dans CORPUS BARGA, *Los pasos contados. Una vida a caballo en dos siglos (1887-1957)*, T. II, Madrid, Visor libros / Consejería de educación de la Comunidad de Madrid, 2002.

³² « Sólo serán transeúntes los extranjeros o forasteros que, presentados por dos socios fundadores o tres numerarios, deseen pertenecer al Club durante su estancia en esta capital ». Puis : « Los Embajadores, Ministros y Jefes de Legación extranjeros serán admitidos como presentados ». Cité dans les articles 6 et 14, chapitres I et II, respectivement, p. 3 et p. 4, respectivement. Remarquons que des termes semblables sont employés dans les statuts du Casino de Madrid où il est précisé que « Los jefes de Legación serán admitidos como presentados en cuanto lo soliciten, y los demás miembros del Cuerpo Diplomático cuando sean propuestos por sus jefes respectivos ». Cité par José MONTERO ALONSO, *Historia del Casino...*, p. 109.

³³ Ces détails m'ont été fournis par l'actuelle Comtesse de Carlet y del Castellá, que je remercie chaleureusement pour son aide précieuse et efficace.

les fondateurs aient été sensibilisés à ce problème. Cependant, des restrictions sont immédiatement posées puisqu'il est précisé que « les charges de Président, Vice-présidents, Trésorier, Comptable et Secrétaire échoiront précisément à un membre fondateur qui soit espagnol »³⁴. La seconde mouture des Statuts est encore un peu plus restrictive puisque cette clause concerne dorénavant la totalité des membres de la Direction, en y incluant, cette fois, les quelques personnes sans charge qui en font également partie. Cette espèce d'oscillation, une fois encore, entre deux positions, entre l'accueil de l'autre ou son exclusion des sphères de direction, semble n'être qu'une des manifestations de la volonté de fermeture d'un club qui est, cependant, potentiellement ouvert à beaucoup. Ou, de façon peut-être plus schématique, cela souligne les changements introduits par ces élites madrilènes en perte de vitesse dans un modèle de club qu'elles ont pris à l'extérieur. En effet, il y a fort à parier que l'idée du Veloz Club est issue, directement, d'un cercle semblable que l'un des fondateurs aurait connu durant un voyage à l'étranger³⁵. Du moins le Club est-il vécu, par certains, comme une importation étrangère, un mode de sociabilité qui rompt avec la tradition hispanique³⁶.

Or, si le modèle étranger semble indéniable, on constate que les perversions, par rapport aux modèles, sont aussi nombreuses que les récupérations, du moins si l'on se réfère à l'étude des cercles français au XIX^e siècle, qu'a faite Maurice Agulhon. Il s'agit bien, comme il le définit, de « vivre en commun la non-activité ou loisir » et les trois conclusions qu'il tire de la description des premiers cercles paraissent pertinentes ici : réunion d'amis qui vont donner un caractère organisé à des réunions auparavant informelles, la nécessité d'un régime libéral pour que l'association puisse s'épanouir et l'antinomie entre la relation égalitaire des membres entre eux et « la relation de

³⁴ « Los cargos de Presidente, Vicepresidentes, Tesorero, Contador y Secretario, recaerán precisamente en socio fundador que sea español ». Article 10, chapitre II des statuts, *Estatutos y Reglamento...*, 1870, p. 4. Dans les Statuts de 1871, c'est l'article 7 du Chapitre II qui précise : « Los socios fundadores españoles serán los únicos que formarán y tendrán cargos en la Junta Directiva del Club », p. 4.

³⁵ Sans toutefois justifier son affirmation, le critique Rubén BENÍTEZ, dans son édition commentée du roman *Pequeñeces*, de Luis COLOMA précise, en note à la première apparition du Veloz Club dans le roman que « el Veloz Club madrileño imita al Veloz Sport, club parisino ». Cité p. 70, dans Luis COLOMA, *Pequeñeces...*

³⁶ Le Professeur Ana María FREIRE LÓPEZ, de la UNED, m'a rapporté cette anecdote selon laquelle un critique de l'époque aurait déploré que des institutions étrangères, telles que le Veloz Club par exemple, qu'il citait nommément, aient détrôné d'autres modes de sociabilité, nationaux et anciens, comme les représentations dans les théâtres particuliers des grandes familles madrilènes, notamment.

dépendance qui liait quelques-uns d'entre eux à des grands »³⁷. A ceci près que, dans le cas du Veloz Club, le lien de dépendance verticale ne s'exerce pas vers des Grands, mais à partir d'eux, vers la seule personne qui leur soit supérieure : le Roi. En effet, on constate très rapidement que, dans la liste des membres connus, tous ont partie liée avec le régime de la Restauration, certains seront de fervents et actifs partisans du retour d'Alphonse XII, fidélité dont ils seront récompensés³⁸. Cette intuition devient certitude absolue si on accepte de considérer la liste de membres établie par Alonso Montero ou Almagro San Martín, qui compte les personnes les plus proches du roi, tel le Duc de Sesto, le grand artisan de la Restauration. D'ailleurs, il faut sans doute donner un sens aux couleurs que les fondateurs vont bientôt choisir pour les livrées de leur personnel, ainsi qu'à tous les papiers distinctifs du club. Si ceux qui doivent servir à table, de même que le concierge, sont habillés d'un habit noir, pour ne pas déroger aux traditions ou au bon goût, tout le reste du personnel est, à l'image des documents officiels, en bleu et jaune. Je serais tentée d'y voir, là encore, une affirmation de leur loyauté au futur Alphonse XII ; comme le rappelle C. Serrano, le bleu, sans que l'on sache bien pourquoi, à ce moment de l'histoire espagnole, est doté d'un symbolisme anticarliste³⁹.

³⁷ Cité p. 17 et 19, respectivement, in Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise. 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Librairie Armand Colin / EHESS, 1977.

³⁸ Parmi les membres connus, on peut citer le Comte de Carlet, nommé « primer caballerizo de S.M. Alfonso XII », « gentilhomme de Cámara », dont la descendante précise qu'il était « monárquico e implicado en la Restauración, acompañó al rey Alfonso XII en su regreso a España ». Le jour où la *Correspondencia de España* annonce la nomination du comte de Carlet, il est également précisé, quelques lignes plus haut, que le Vicomte de Manzanera vient d'être désigné comme représentant diplomatique de l'Espagne à Berne (n° 6288, 19-II-1875, p. 3 et 2, respectivement). Ce même vicomte avait déjà bénéficié, quelques semaines plus tôt, d'une nomination à la mairie de Madrid, de même que Teobaldo Saavedra, lequel est finalement nommé commissaire de la mairie au parc de Madrid (*Correspondencia de España*, n° 6244 puis 6247, du 6 et du 9 janvier 1875, p. 3 et p. 1, respectivement). Un biographe de Saavedra souligne d'ailleurs que « estuvo siempre afiliado al Partido Conservador, permaneciendo alejado de la política durante el periodo revolucionario ». Cité dans la microfiche bibliographique de la BNE d'après Pedro E. TEBAR et José de OLMEDO, *Las segundas Cortes de la Restauración. Congreso de los diputados*. En ce qui concerne le VI Marquis de las Amarillas, Pedro Agustín Girón y Aragón, il s'agissait d'un brillant militaire dont la feuille de services fait état d'une ascension constante dans le service des armes, excepté entre septembre 1868 et septembre 1873 où, probablement, il se retira provisoirement, comme tant d'autres militaires, pour ne pas avoir à servir une autre personne que son monarque. Je remercie très vivement Juan Pelegrí y Girón qui m'a suggéré de demander cette feuille de services aux archives militaires et s'est ensuite occupé de faire toutes les démarches.

³⁹ « Se produjo en las Cortes un pequeño debate en torno al caso [de unos sargentos procesados por haber enarbolado una bandera azul Cristina], pero sin que se diera explicación alguna sobre el significado ideológico que se atribuía al mencionado color, presuntamente anticarlista ». Cité p. 87, in Carlos SERRANO, *El Nacimiento de Carmen. Símbolos, mitos y nación*, Madrid, Taurus, Pensamiento, Grupo Santillana de ediciones, S.A., 1999.

Si l'on continue à chercher les analogies avec le modèle décrit par M. Agulhon, le caractère strictement masculin du Veloz Club apparaît comme un des points centraux puisque, selon l'historien français : « le cercle s'oppose encore au salon comme une sociabilité purement masculine à une sociabilité incluant hommes et femmes »⁴⁰. Or, le Veloz Club est tellement évidemment masculin que ce ne sera précisé à aucun moment dans les statuts, ni même dans le peu de renseignements qu'en communique la presse. Nul besoin de préciser une vérité qui est du domaine du bon sens, de l'évidence⁴¹. Les activités, le fait même de se regrouper pour gérer ses loisirs, tout cela rejoint les descriptions des cercles français, mais les similitudes semblent s'arrêter là. En effet, si, pour Maurice Agulhon, l'égalité entre les différents membres était fondamentale, le Veloz Club instaure, dès le départ, trois catégories de membres : fondateurs / titulaires / de passage. S'ils ont les mêmes devoirs (faire respecter le règlement) et, à partir de 1871 seulement, « les mêmes droits et la même considération », les différents membres ne peuvent avoir les mêmes prétentions. On a déjà dit que seuls les membres fondateurs, Espagnols qui plus est, pouvaient appartenir à la Direction, mais les différences s'étendent, en réalité, à toutes les possibles situations de pouvoir à l'intérieur du Club. Ainsi, pour espérer pouvoir appartenir au Veloz Club, il faut être *présenté*, parrainé en fait, par deux fondateurs ou trois titulaires. Les billets de présentation, d'ailleurs, ne peuvent être délivrés qu'à des fondateurs. Ce sont également ces derniers, à l'exclusion des autres catégories, qui procèdent au vote secret qui sanctionne, positivement ou non, ces candidatures. Bien sûr, l'argent permet de se racheter un statut et un membre titulaire peut, en versant une cotisation supplémentaire, obtenir la qualité de membre fondateur. L'argent est, donc, un élément intégrateur, démocratique, mais jusqu'à un certain point seulement puisque les cotisations sont très élevées et, font, en cela déjà, barrière. Le droit d'entrée pour un membre fondateur ou titulaire est fixé à 320 réaux, auxquels s'ajoute un versement mensuel de 80 réaux. Les membres de passage, quant à eux, s'ils ne

⁴⁰ Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France...*, p. 52.

⁴¹ Sur les conditions de la mixité dans les associations de l'Espagne libérale, on consultera l'article de Marie-Claude LÉCUYER, « Associations et mixité dans l'Espagne libérale », in *Pandora*, revue du Département d'Études Hispaniques et Hispano-américaines de l'Université de Paris 8, n°1, 2001, p. 231-243.

paient pas de droit d'entrée, doivent verser un montant de 100 réaux par mois, quand ils sont à Madrid évidemment. Un membre titulaire qui désirerait devenir fondateur doit verser 200 réaux supplémentaires⁴². Ces sommes semblent colossales si on les compare avec celles que Marie-Claude Lécuyer présente pour des sociétés similaires, une vingtaine d'années plutôt il est vrai⁴³, mais elles dépassent également considérablement celles qu'établit, à la même époque, la Gran Peña⁴⁴. De plus, l'admission, en général, n'est pas soumise au seul argent qui, s'il permet d'écartier ceux qui n'ont pas les moyens de côtoyer le beau monde, risque de permettre des mélanges contre nature, l'intégration d'une catégorie de gens dont le comportement, politique ou privé, ne correspondrait pas à celui des fondateurs. Ainsi, le vote des candidatures se fait à l'aide de boules noires (rejet de la candidature) et blanches (opinion favorable) qui sont déposées de façon secrète dans une urne. Une boule noire annule trois boules blanches et une égalité est considérée comme favorable. Ainsi, il est toujours possible de rejeter une candidature, d'autant plus qu'un aspirant malheureux n'a droit qu'à trois tentatives pour intégrer le prestigieux club, à l'issue desquelles le refus est définitif⁴⁵. Ces précautions semblent également justifiées par le fait que, pour les fondateurs en tout cas, l'appartenance au Club implique bien plus qu'une possibilité de partager ses loisirs, elle est aussi témoignage d'une qualité ; accueillir en son sein ceux qui y prétendent est une marque de confiance, de fraternité, qui implique autant les hôtes que les nouveaux venus et on ne déroge pas sans impunité au code implicite d'honneur de la maison. En plus du non-paiement de ses mensualités, qui entraîne l'expulsion du Club, cette dernière est

⁴² Articles 21 à 24, chapitre III, *Estatutos...*, 1871, p. 6

⁴³ A propos des *Liceos* qui se multiplient, dans les années 1830-40, dans toute la péninsule, Marie-Claude Lécuyer commente : « Ces établissements [...] se convertissent tout naturellement en des espaces de sociabilité d'un genre nouveau, réservés, compte tenu du montant des cotisations à acquitter — 10 à 20 réaux par mois en sus d'un droit d'entrée de 60 à 160 réaux —, aux couches les plus aisées de la société ». Cité dans Marie-Claude LÉCUYER, « Associations et mixité dans l'Espagne libérale »..., p. 234-235.

⁴⁴ Après avoir connu une augmentation, les cotisations, en novembre 1869, s'élèvent à 50 pesetas de droit d'entrée (contre 80 au Veloz Club) et les membres de passage doivent verser une contribution mensuelle de 7,50 pesetas (contre 25 au Veloz Club). Cité dans José GÓMEZ PALLETE, *La Gran Peña...*, p. 113.

⁴⁵ « Artículo 24 : Las votaciones para la admisión de socios serán secretas. Cada bola negra anulará tres blancas, y en caso de empate la votación será favorable.

Artículo 25 : el que obtuviera una votación desfavorable no será desechado, sino solamente aplazado y, pasados dos meses podrá volver a ser presentado a la votación hasta tres veces. Si la tercera votación no le es favorable será definitiva y resultará desechado no pudiendo volver a presentarla ». Cité dans *Estatutos...*, 1871, p. 24.

automatique pour « quiconque, par sa conduite, pourrait compromettre le bon nom de la société ». Ce renvoi, en plus d'être définitif et sans appel, sera également porté à la connaissance de tous les membres, sur une sorte de tableau d'infamie, « que l'on placera à l'endroit le plus fréquenté du local »⁴⁶. Cette expulsion ne peut être décidée que par la Direction et, en faisant de certains membres les juges de leurs pairs, cette clause rompt avec le principe égalitaire que décrit M. Agulhon et dont il fait la principale caractéristique de cette nouvelle sociabilité. Si le Veloz Club est, conformément à ce qu'il décrit, plutôt du côté d'une certaine ouverture parce qu'il est clairement anticarliste, il maintient également une attitude de réaction en s'opposant à la nouvelle légitimité en marche, celle d'Amadeo.

On a donc le sentiment que, si le modèle est bien celui des cercles français et, surtout, anglais, les conditions de sa constitution ont faussé les données. Ainsi, si l'on se réfère au témoignage que l'on possède pour La Gran Peña, on apprend que cette société est officiellement constituée en mars 1869, autour d'un groupe de militaires. Les raisons qui conduisent les militaires à fonder ce cercle — qu'ils ouvrent finalement aux civils — sont très révélatrices dans la mesure où elles sont intimement liées à la Révolution de 1868. En effet, en plus d'un antimilitarisme croissant de la société, qui obligeait les militaires « à se rendre avec un revolver au café » et qui les pousse à vouloir s'isoler dans une salle à part, l'auteur de la monographie sur la Gran Peña souligne que la Révolution avait instauré une fracture profonde au sein de l'armée, que l'État Major, l'artillerie et le génie militaire étaient farouchement opposés à ce qui venait d'arriver ; ils ressentirent, alors, le besoin de pouvoir mener leurs discussions, à ce sujet, loin des oreilles indiscrettes du gouvernement ou du public en général⁴⁷. C'est donc une logique de séparation qui

⁴⁶ « Artículo 38: Será expulsado de el [sic] Club, todo el que por su conducta pueda comprometer el buen nombre de la sociedad...

Artículo 39 : ... Los nombres de los que incurran en los artículos 36 y 37 y 38, serán inscritos en un cuadro que se colocará en el sitio más concurrido del local para conocimiento de todos los socios... » Cité dans *Estatutos...*, 1871, p. 8-9.

⁴⁷ « Teníamos que ir con revólver al café ». Puis : « En la fecha antes citada [principio de 1869] existía una profunda división, y aun enconado antagonismo, entre los oficiales del ejército que habían tomado parte en el movimiento revolucionario [...] y los que se habían opuesto ; es decir, entre los vencedores y los vencidos de Alcolea. [...] Los oficiales pertenecientes a los tres cuerpos llamados entonces facultativos, o sean Estado Mayor, Artillería e Ingenieros [...] censuraban áspera y públicamente la todavía insegura marcha de los acontecimientos en sus reuniones [...] de los cafés más céntricos y concurridos. (...) Pronto fueron advertidos de que sus conversaciones eran conocidas de las autoridades

prédomine au départ, et celle qui entraîne la constitution du Veloz Club est, probablement, très voisine. Remarquons, d'ailleurs, qu'un, au moins, des membres fondateurs du Veloz Club, un dénommé José Durán, participa également à la fondation de la Gran Peña⁴⁸.

Le Veloz Club disparaît, vraisemblablement, au début du XX^e siècle, sans doute pour une histoire de mauvaise gestion financière⁴⁹. Le refus des compromis de la part de ces *señoritos*, la volonté de s'isoler à outrance pour préserver un droit qu'ils pensent leur être réservé, mènent à la disparition de ce club alors que, pour survivre, cette aristocratie saura, au contraire, accepter certains accommodements nécessaires dans la vie, par des mariages d'argent notamment⁵⁰. L'expérience du Veloz Club leur permet de garder le panache et les privilèges à outrance dans un domaine, celui des loisirs, qui ne met pas en péril leur existence. L'intransigeance est appliquée au niveau des symboles et le Veloz Club est une tentative pour préserver leur mode de vie dont le garant politique leur semble être la monarchie, et la monarchie hispanique qui plus est. Une anecdote permettra de clore cet exposé : un des descendants des membres fondateurs, à qui j'ai tenté de soutirer des informations sur le club, et après que je lui ai mentionné la date de fondation, m'a immédiatement suggéré de demander la feuille de services de son aïeul aux

que, como es de suponer, les hicieron observar la inconveniencia de sus actitudes. [...] Para sustraerse a la vigilancia o curiosidad del público en general, [...] idearon pedir al dueño del café [...] les designase un local donde no tuviera ingreso el público ni hubiera, por lo tanto, temor a indiscreciones ». Cité par Leopoldo CANO, p. 4 du prologue, puis par José GÓMEZ PALLETE, p. 11-13, *La Gran Peña*....

⁴⁸ Cf. José GÓMEZ PALLETE, *La Gran Peña*..., p. 110. Son nom est cité dans la liste, malheureusement très restreinte, des *peñistas* fondateurs puisque l'auteur choisit de ne mentionner que ceux qui étaient encore vivants au moment de la rédaction de son ouvrage, en 1917.

⁴⁹ José GÓMEZ PALLETE, en faisant l'éloge de deux très stricts dirigeants de la Gran Peña, très attachés à une saine gestion des finances, commente : « Tal vez por no tener en su seno estos dos espíritus sucumbía otra sociedad, creada en la misma fecha que la nuestra, con más elementos de vida y ciertamente digna de mejor suerte ». Cité dans *La Gran Peña*..., p. 43. Ou peut-être prend-il simplement un autre nom, immédiatement, ou en se reconstituant quelque temps plus tard. En effet, en 1909, dans le journal *El Imparcial*, à propos d'une représentation théâtrale de charité pour les pauvres de Madrid, on signale que les loges louées à l'année par l'aristocratie restent évidemment à disposition de leurs détenteurs, notamment « “El del Veloz” como aún sigue llamándose al de la Sociedad que preside el señor Duque de Tamames... ». Cité dans *El Imparcial*, numéro du 27-XI-1909, p. 2.

⁵⁰ Cf. article de Juan CARMONA PIDAL et Javier FERNÁNDEZ DELGADO, « La tradición moderna : la política matrimonial de los grandes de España (1800-1923) », in *La Sociedad madrileña durante la Restauración : 1876-1931*, Ángel BAHAMONDE MAGRO et Luis Enrique OTERO CARVAJAL éditeurs, Vol.1, Madrid, Comunidad de Madrid, Consejería de cultura, 1989, p. 595-611. Les auteurs précisent cependant que les Grands d'Espagne — et plusieurs membres du Veloz Club en font partie — étaient extrêmement riches, beaucoup plus que les autres nobles.

archives de l'armée. Il était persuadé que, pour ne pas avoir à servir autre chose qu'un Bourbon, son parent avait demandé à être retiré du service actif, ce qui expliquait qu'il ait alors eu beaucoup de temps à occuper et la possibilité de se consacrer à cette entreprise de création. Dans son esprit, visiblement, ce n'était que du divertissement, une façon de combler l'ennui en attendant de reprendre des activités sérieuses.

BIBLIOGRAPHIE

- AGULHON, Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin / EHESS, 1977.
- ALMAGRO SAN MARTÍN, Melchor de, *La pequeña historia. 50 años de vida española (1880-1930)*, Madrid, Afrodisio Aguado S.A., s.f.
- ARIZA MUÑOZ, María del Carmen, « los jardines del Buen Retiro en el siglo XIX », *Anales del Instituto de estudios madrileños*, T.XVI, CSIC, 1979, p. 327-378.
- AYALA, Manuel et SASTRE Francisco, *Madrid*, T.II, Madrid, Biblioteca de la Revista ilustrada La Provincia, 1889.
- BAHAMONDE MAGRO, Ángel et OTERO CARVAJAL, Luis Enrique (éds.), *La sociedad madrileña durante la Restauración : 1876-1931*, Vol.I, Madrid, Comunidad de Madrid, Consejería de cultura, 1989.
- BOGUE LUFFMANN, C., *A vagabond in Spain*, London, John Murray, 1895.
- BURREL I FLORIA, Guillem (dir.), *Crónica de Madrid*, Esplugues de Llobregat, Barcelona, Plaza y Janés, 1990.
- CORPUS BARGA, *Los pasos contados. Una vida española a caballo en dos siglos (1887-1957)*, Madrid, Visor libros / Consejería de Educación de la Comunidad de Madrid, 2002.
- CORRAL, J. del (et alii), *Orígenes del deporte madrileño. 1870-1936*. Vol.I : *Condiciones sociales de la actividad deportiva*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1988.
- FERNÁNDEZ Y GARCÍA-TRELLEZ, Melitón, *España en el siglo XIX*, Oran, Imp. Librairie Andréo, 1902.
- FRANCOS RODRÍGUEZ, José, *Días de la Regencia. Recuerdos de lo que fue. 1886-1889*, Madrid, Editorial Saturnino Calleja, S.A., 1922.
- GEAS (Grupo de Estudios de Asociacionismo y Sociabilidad), *España en sociedad. Las asociaciones a finales del siglo XIX*, Cuenca, Universidad de Castilla la Mancha, 1998, colección Humanidades, n° 22.
- GÓMEZ PALLETE, José, *La Gran Peña, 1869-1917. Monografía histórica*, con un prólogo de Leopoldo CANO, Madrid, Impr. Fortanet, 1917.
- GUEREÑA, Jean-Louis, « Associations culturelles pour ouvriers et artisans à Madrid (1847-1872) », *Culture et Société en Espagne et en Amérique Latine au XIXème siècle*, Claude DUMAS directeur, Lille, Presses de l'Université de Lille III, 1980, p. 77-91.
- GUEREÑA, Jean-Louis, « Fuentes para la historia de la sociabilidad en la España contemporánea », *Estudios de historia social*, n° 50-51, Julio-diciembre 1989, p. 273-305.
- GUEREÑA, Jean-Louis, « La sociabilidad en la España contemporánea », *Sociabilidad fin de siglo. Espacios asociativos en torno a 1898*, SÁNCHEZ SÁNCHEZ, Isidro et VILLENA ESPINOSA, Rafael (coord.), Cuenca, Ediciones de la Universidad de Castilla la Mancha, Colección Humanidades, n° 36, p. 15-43.
- ESTUDIOS de HISTORIA SOCIAL, La mercantilización del ocio*, n° 41, 2001.
- LECUYER, Marie-Claude, « Associations et mixité dans l'Espagne libérale », *Pandora*, revue du département d'Etudes Hispaniques et Hispano-américaines de l'Université de Paris 8, n° 1, 2001, p. 231-243.
- MARTORELL LINARES, Miguel Ángel, « El debate higienista (R.S.E. Matritense. Segunda mitad del S. XIX) », *Torre de los Lujanes*, RSEMAP, n° 19, 1^{er} trimestre 1992, p. 65-91.
- MONTERO ALONSO, José, *Historia del Casino de Madrid y su época*, Madrid, Raycar S.A. impresores, 1971.

- POITOU, Eugène, *Voyage en Espagne*, Tours, Alfred Mame et fils éditeurs, 1882.
- ROBIN, Claire-Nicolle, « La nouvelle sociabilité sportive en 1900. Les clubs cyclistes », in *Solidarités et sociabilités en Espagne (XVI^e-XX^e siècles)*, Raphaël CARRASCO éditeur, Paris, Centre de Recherches sur l'Espagne Moderne, Vol.I, p. 391-401.
- ROTSCHILD, H. de, *Souvenirs d'Espagne. Avril 1889-Mars 1890*, Macon, Protat Frères imprimeurs, 1890.
- SAMPELAYO, Juan, *El otro Madrid*, Madrid, Editorial Prensa Española, 1976.
- SANTOS, Juan Antonio (éd.), *Madrid en la prosa de viaje. Siglo XIX* (T. III), Madrid, Comunidad de Madrid, Consejería de Educación y Cultura, 1994, Colección "Madrid en la literatura".
- SEPÚLVEDA, Enrique, *La vida en Madrid en 1887*, Madrid, Asociación de librerías de lance de Madrid, 1997 (3^e édition, reprod. en fac-sim. de l'édition de 1888).
- SIMONS, Théodore, *L'Espagne*, Traduction par Marcel Lemercier, Paris, F. Ebhardt éd., 1881.
- TABOADA, Luis, *Intimidaciones y Recuerdos (Páginas de la vida de un escritor)*, Madrid, Administración de *El Imparcial*, 1900.
- TABOADA, Luis, *Madrid alegre*, Madrid, Librería de San Martín editor, s.f.
- TESTE, Louis, *L'Espagne contemporaine. Journal d'un voyageur*, Paris, Librairie Germer-Baillièrre, 1872.
- VASILI, Paul, Comte de (pseud. attribué à Mme Edmond Adam et à Elie de Cyon), *La société de Madrid*, Paris, Nouvelle Revue, 1886 (5^e édition augmentée).
- YRIARTE, Charles, *Les Cercles de Paris, 1828-1864*, Paris, Librairie Parisienne, 1864.

PÉRIODIQUES

- Blanco y Negro*, año 1899 ; 1^{er} trimestre de 1900.
- Correspondencia de España* : décembre 1869 à décembre 1870 inclus.
20 janvier 1871 au 28 février 1871 et décembre 1871
janvier et février 1872.
mai 1874 ; octobre 1874 à janvier 1875 (collection incomplète).
- Crónica del sport*, 1893-1896.
- La Época* : septembre 1874
- La Esperanza* : 1^{er} janvier au 14 mars 1872
- España en Biarritz*, hebdomadaire, N^{os} 1 et 2 de juillet 1897.
- El Imparcial*, janvier 1880.
1^{er} juillet 1909 au 31 décembre 1910.
- La semana madrileña*, "Revista de salones, teatros y sport", n^{os} 1 à 48 (I-I-1883 au 28-XII-1883)